

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 février 2012 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 JANVIER 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 9 JANVIER 2012, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents:</u>	Monsieur Mario Dupuis Monsieur Charles Soucy Monsieur Simon Deschênes Monsieur Simon Pelletier Monsieur André St-Amand Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 1 conseiller district n° 2 conseiller district n° 3 conseiller district n° 4 conseiller district n° 5 conseiller district n° 6
<u>Sont aussi présents:</u>	Monsieur Martin Richard Monsieur Alain Sasseville Me Sylvie Lepage	directeur général trésorier greffière
<u>Est absente:</u>	Madame le maire Micheline Pelletier	

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur André St-Amand.

1.- Ouverture

12-01-001

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en modifiant le point 4.2 *Offres d'emploi* pour 4.2 *Centre Phénix*.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

12-01-002

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

12-01-003

3.2 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 14 décembre 2011

Les membres du conseil ayant reçu et lu les procès-verbaux des séances extraordinaires du 14 décembre 2011 de 19 h et de 19 h 45, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que lesdits

procès-verbaux soient approuvés tels quels.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Dates de tombée pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

Les dates de tombée en 2012 pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs seront, les lundis 9 janvier, 12 mars, 14 mai, 9 juillet, 10 septembre et 12 novembre. Un comité étudiera les demandes en fonction des critères établis dans la politique et les aides seront accordées par le conseil lors de la séance ordinaire du mois suivant.

4.2 Centre Phénix

Phénix, c'est une école différente; c'est un concept qui se rapproche de l'univers familial et s'éloigne du cadre scolaire standardisé. Il offre une autre voie de réussite aux jeunes décrocheurs de 16 à 24 ans, et ce, dans un contexte dynamique et humain adapté au rythme de chacun. Des places sont disponibles pour les jeunes admissibles. Pour plus d'information, contactez le Centre d'éducation aux adultes, au 418-763-7668.

5.- Administration

12-01-004

5.1 Autorisation de signature – entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services à intervenir avec Marsoui

ATTENDU que Sainte-Anne-des-Monts désire conclure une entente avec Marsoui afin de fournir à cette dernière un service de protection contre l'incendie.

ATTENDU que Sainte-Anne-des-Monts est d'accord pour organiser, opérer et administrer un service de protection contre l'incendie qui desservira tout le territoire de Marsoui.

ATTENDU que les municipalités, parties à l'entente, désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal*, en vue de conclure une entente relative à l'établissement d'un service de protection contre l'incendie desservant les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts et de Marsoui.

ATTENDU que ladite entente se terminera le 31 décembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente à intervenir avec Marsoui relativement à la protection contre l'incendie dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12-01-005

5.2 Autorisation de signature – cession du lot 4 325 835 de Marc-André Lévesque (1^{re} Avenue Est)

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Marc-André Lévesque de céder, à titre gratuit, le lot 4 325 835, contigu à un terrain propriété de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de cession à intervenir avec monsieur Marc-André Lévesque.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt de l'état de la situation financière, de l'état des activités de fonctionnement et de l'état des activités d'investissement au 30 novembre 2011

L'état des activités financières, de l'état de la situation financière et de l'état des activités d'investissement, au 30 novembre 2011, sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

12-01-006

6.2 Approbation des comptes payés et à payer au 31 décembre 2011

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes:

- payés au 31 décembre 2011, chèques n^{os} 12787 à 12845, pour un montant de 525 232,74 \$,
- à payer au 31 décembre 2011, chèques n^{os} 12846 à 12957, pour un montant de 165 105,59 \$.

ADOPTÉE

12-01-007

6.3 Aide financière à l'école de l'Anse

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser une aide financière de 250 \$ à l'école de l'Anse à titre de participation à la fabrication de la phrase «*Entre mer et montagnes, j'apprends des gens qui m'accompagnent.*» Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 110 00 970.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

12-01-008

7.1 Demande d'une dérogation mineure au 63, boulevard Perron Est

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure au règlement de zonage n° 04-620 pour permettre la construction d'une remise à 1,2 mètre de la résidence au lieu des 3 mètres stipulés au règlement au 63, boulevard Perron Est.

CONSIDÉRANT que la remise projetée serait de 3,65 m par 4,87 m et qu'une remise plus petite pourrait être conforme au règlement.

CONSIDÉRANT que les voisins sont situés très près de la propriété du 63, boulevard Perron Est.

CONSIDÉRANT la résolution 11-345 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande devrait être refusée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de refuser la demande de dérogation mineure pour la construction d'une remise au 63, boulevard Perron Est.

ADOPTÉE

12-01-009

7.2 Demande d'une dérogation mineure au 10, rue Sasseville

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 6 pieds sur une partie de la cour avant du 10, rue Sasseville, ce qui contrevient au Règlement de zonage n° 04-620.

CONSIDÉRANT que le conseil juge préférable de ne pas créer de

précédant concernant la hauteur des clôtures et qu'il considère que la réglementation en vigueur est suffisamment permissive et ne retirent pas les droits des propriétaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de refuser la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une clôture de 6 pieds sur une partie de la cour avant du 10, rue Sasseville.

ADOPTÉE

8.- Règlements

12-01-010

8.1 Adoption du Règlement n° 11-742 décrétant un programme de revitalisation dans un secteur de la rue Thériault

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 11-742 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 11-742 décrétant un programme de revitalisation dans un secteur de la rue Thériault, soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12-01-011

8.2 Adoption du Règlement n° 11-743 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de bâtiments industriels situés dans des secteurs particuliers

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 11-743 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 11-743 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de bâtiments industriels situés dans des secteurs particuliers, soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12-01-012

8.3 Adoption du Second projet de Règlement n° 11-744 intitulé «Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage dans la zone Ca. 19»

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 11-744 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 11-744 intitulé «Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage dans la zone Ca. 19», soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 12-01-013 8.4 Adoption du Second projet de Règlement n° 11-745 intitulé «Amendement au Règlement de zonage 04-620 – modification d'une partie de la zone Rb. 13 en zone Rb. 129»

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 11-745 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 11-745 intitulé «Amendement au Règlement de zonage 04-620 – modification d'une partie de la zone Rb. 13 en zone Rb. 129», soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 12-01-014 8.5 Adoption du Second projet de Règlement n° 11-746 intitulé «Amendement au Règlement de zonage 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 31»

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 11-746 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 11-746 intitulé «Amendement au Règlement de zonage 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 31», soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 12-01-015 8.6 Adoption du Règlement n° 11-747 intitulé «Amendement au Règlement n° 98-532 concernant les chiens»

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 11-747 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 11-747 intitulé «Amendement au Règlement n° 98-532 concernant les chiens», soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

- 12-01-016 9.1 Installation de lampadaires

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'un lampadaire soit installé aux endroits suivants:

- 4, rue du Ruisseau-à-Pipe,
- au coin de la rue Alizée et de la 11^e Rue Ouest,

- entre le 215 et le 217, 11^e Rue Ouest,
- entre le 343 et le 345, route Bellevue.
- 49, route Soucy.

ADOPTÉE

- 12-01-017 9.2 Autorisation de paiement à Dessau – facture F015-103470 – poste de suppression de la 4^e Rue Est

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture F015-103470 à Dessau, au montant de 18 228 \$ incluant les taxes, conformément à la résolution 11-07-188. Cette dépense sera prise à même le Programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

ADOPTÉE

- 12-01-018 9.3 Réfection de la 5^e Rue Est – acceptation finale des travaux et libération de la retenue

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n° 7, signé par l'ingénieure Mélanie Simard de Dessau inc., relatif à la libération de la retenue de garantie, représentant un montant de 35 289,03 \$.

CONSIDÉRANT la déclaration statutaire de l'entrepreneur Donald Lafontaine de Sablière et Déneigement Lafontaine inc. à l'effet qu'il s'est acquitté de toutes ses obligations légales envers la main-d'œuvre employée à l'exécution des travaux de ce contrat et a rempli toutes ses obligations légales envers ses sous-traitants et ses fournisseurs.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte les travaux exécutés dans la 5^e Rue Est par Sablière et Déneigement Lafontaine inc.

Que le conseil autorise la libération de la retenue de garantie et le paiement de 35 289,03 \$ à Sablière et Déneigement Lafontaine inc.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire suppléant répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

- 12-01-019 13. **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21 heures.

ADOPTÉE

ANDRÉ ST-AMAND
MAIRE SUPPLÉANT

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

/hl
